



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6150<sup>e</sup>** séance

Mardi 23 juin 2009, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. İlkin . . . . .	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Ebner
	Burkina Faso . . . . .	M. Koudougou
	Chine . . . . .	M. Huang Hongjiang
	Costa Rica . . . . .	M. Guillermet
	Croatie . . . . .	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam . . . . .	M. Bui The Giang

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

*Il en est ainsi décidé.*

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Robert Serry. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Serry** (*parle en anglais*) : Depuis la séance du Conseil le 11 mai, les efforts diplomatiques internationaux visant à relancer la recherche de la paix au Moyen-Orient se sont poursuivis.

Les principaux responsables du Quatuor se réuniront le 26 juin à Trieste, où le Quatuor rencontrera également les membres du comité de suivi de la Ligue arabe. En prévision de cette réunion du Quatuor, les ministres arabes des affaires étrangères se réuniront au Caire et le Premier Ministre Netanyahu rencontrera l'envoyé des États-Unis, M. Mitchell, à Paris. Ces réunions font partie d'une campagne concertée dont l'objectif est d'obtenir des parties qu'elles prennent les engagements et les mesures nécessaires pour créer les conditions propres à la relance des efforts axés sur la solution de deux États.

Le Président des États-Unis Obama a réaffirmé, dans son discours du 4 juin au Caire, son engagement de créer un État palestinien et de parvenir à un règlement du conflit israélo-arabe. Le 14 juin 2009, le Premier Ministre Benjamin Nétanyahou a déclaré que le Gouvernement israélien accepterait un État palestinien, mais selon des conditions draconiennes pour ce qui est du territoire, de la sécurité, des

réfugiés, de Jérusalem, et du caractère de l'État d'Israël. Ce discours représente un pas en avant étant donné les prises de position précédentes du Gouvernement actuel. Je répète ce qu'a dit le Secrétaire général au Conseil le mois dernier :

« Israël donnera la preuve véritable de son engagement en faveur de la solution des deux États en prenant des mesures sur le terrain et en étant sincèrement prêt à négocier sur toutes les questions clefs, dont Jérusalem, les frontières et les réfugiés, sur la base des engagements existants d'Israël. » (*S/PV.6123, p. 3*)

À cet égard, le Gouvernement israélien ne s'est pas engagé à mettre en œuvre un gel de toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement, dont la croissance naturelle, et n'a pas annoncé de mesures pour en commencer la mise en œuvre. Malgré les efforts déployés pour retirer trois postes avancés mineurs au cours de la période considérée, les constructions illégales de colonies continuent en Cisjordanie, en infraction avec la Feuille de route. Les informations selon lesquelles les processus autorisant de nouvelles constructions dans les colonies continuent comme auparavant sont extrêmement préoccupantes.

Au cours de la période considérée, les colons ont blessé sept Palestiniens dans des attaques violentes, brûlé de nombreux champs et déraciné des centaines d'oliviers. Ils ont essayé de s'approprier sept dounams de terres palestiniennes dans Jérusalem-Est, ce qui a provoqué de violents affrontements avec les résidents palestiniens locaux. La mise en vigueur de l'état de droit reste insuffisante devant la violence des colons. Cependant, je me félicite de la décision du Gouvernement israélien d'offrir des compensations financières à 50 plaignants palestiniens victimes de la violence des colons à Hébron, en novembre 2008.

Les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est restent fermées sur ordre d'Israël, et des ordres de démolition continuent d'être délivrés contre des propriétaires palestiniens dans Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, dont 4 500 sont toujours pendants. Nous lançons un nouvel appel à mettre fin aux mesures unilatérales prises par Israël à Jérusalem et à faire cesser ainsi les démolitions de maisons.

Je me félicite des mesures concrètes prises par le Gouvernement israélien pour assouplir les restrictions à la circulation sur les voies d'accès principales menant aux villes de Naplouse, Jéricho, Qalqiliya et Ramallah.

Cependant, plus de 600 obstacles demeurent en place, tout comme le système de permis draconien imposé à la circulation des Palestiniens. La construction de la barrière dans le territoire palestinien occupé continue, malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Il faudra des changements fondamentaux dans la politique d'Israël pour favoriser un changement en profondeur en Cisjordanie, ce qui est l'intention déclarée et bienvenue du Gouvernement israélien.

Pour ce qui est des préoccupations en matière de sécurité, les forces israéliennes poursuivent leurs opérations de recherches et d'arrestations dans toute la Cisjordanie. Un Palestinien a été tué et 96 autres ont été blessés, dont 33 enfants. Cinq Israéliens ont été blessés par des Palestiniens. Aujourd'hui, Israël a relâché le Président du Conseil législatif palestinien et membre du Hamas, Aziz Dweik, après 34 mois d'incarcération.

Pour ce qui est des Palestiniens, le Président Abbas a réagi au discours du Premier Ministre Nétanyahou en insistant pour qu'Israël gèle ses activités de colonisation avant que les négociations puissent reprendre. Dans un discours en date du 22 juin, le Premier Ministre palestinien Salam Fayyad a souligné l'intention, malgré les conditions d'occupation continue, de construire les institutions d'un État palestinien d'ici deux ans. À cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que l'ONU a parachevé un plan de réponse à moyen terme pour guider les efforts de l'ONU dans l'appui d'un processus d'édification de l'État mené par les Palestiniens.

Le défi immédiat qui se dresse sur la route de l'Autorité palestinienne est financier. Lorsque le Comité spécial de liaison s'est réuni le 8 juin, à Oslo, le Premier ministre Fayyad a fait savoir que l'Autorité palestinienne faisait face à une crise budgétaire grave. Il est essentiel que les États Membres agissent rapidement pour tenir leurs promesses et s'engager à apporter un appui financier supplémentaire à l'Autorité palestinienne. Dans le même temps, la seule manière de relancer durablement l'économie palestinienne et de permettre à l'Autorité palestinienne de prélever des fonds suffisants par la perception d'impôts est qu'Israël assouplisse les mesures de bouclage et crée un climat favorable à la croissance économique.

L'Autorité palestinienne poursuit ses efforts pour réformer son système de services de sécurité et de justice pénale, avec un appui international considérable. Elle continue également de prendre des

mesures contre les militants conformément à ses engagements dans le cadre de la Feuille de route. Ces efforts ont débouché sur de violents affrontements avec le Hamas, en Cisjordanie, au cours de la période considérée, dans ce qui sont les affrontements internes les plus violents entre Palestiniens depuis juin 2007. Quatre membres des forces de sécurité ont été tués au cours de batailles à l'arme à feu avec des militants du Hamas à Qalqiliya le 31 mai et le 3 juin, au cours d'une opération de sécurité qui a également coûté la vie à quatre membres du Hamas et à un civil.

Les forces de sécurité palestiniennes ont également confisqué les armes, les explosifs et les fonds appartenant à des groupes de militants, et auraient déjoué un attentat contre les infrastructures de sécurité à Naplouse. Un détenu affilié au Hamas est décédé le 15 juin alors qu'il était sous la garde des services du renseignement palestinien à Hébron, dans des circonstances controversées.

Cela m'amène à un autre défi qui se dresse devant l'édification de l'État palestinien : réunifier Gaza et la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. L'urgence et l'ampleur de ce problème sont évidentes compte tenu des faits récents intervenus sur le terrain. En réponse aux événements survenus en Cisjordanie, le Hamas a arrêté des dizaines de membres du Fatah, saccagé des maisons, confisqué des biens et imposé des restrictions à la liberté de circulation à des personnalités politiques du Fatah. Les manifestations et les campagnes médiatiques à Gaza ont dénoncé les campagnes de sécurité de l'Autorité palestinienne et la coordination de la sécurité avec Israël. L'aile militaire du Hamas a mis en garde contre une flambée de violence en Cisjordanie.

De même, le Hamas continue de revendiquer le contrôle sur les institutions et les organisations à Gaza. Le 14 juin à Gaza, une manifestation du Front populaire pour la libération de la Palestine appelant à l'unité palestinienne a été violemment perturbée par les forces de sécurité du Hamas. Le 17 juin, le Hamas s'est emparé d'une organisation non gouvernementale médicale indépendante, la société des amis des patients, qui gère un hôpital et de nombreuses cliniques dans la bande de Gaza.

Édifier l'État palestinien sur la base de sociétés divisées, d'institutions séparées et de légitimités concurrentes n'est pas viable. Le Hamas doit revoir sa position en ce qui concerne la solution à deux États et le recours à la violence contre des civils, et s'engager

dans un pluralisme politique sincère. Le Fatah doit relever le défi de la réforme interne. Je me félicite de l'engagement personnel important pris par le Président Abbas, alors que les efforts se poursuivent pour mettre au point les arrangements en vue de la tenue du sixième congrès du Fatah. Par-dessus tout, les différentes factions doivent conclure un accord de réunification dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime, tel que préconisé par la résolution 1860 (2009) et par le Quatuor.

Les délégations du Fatah et du Hamas se sont rencontrées au Caire, le 8 juin, et doivent se rencontrer de nouveau le 28 juin, et les efforts continuent pour parvenir à un accord d'ici le 7 juillet, au Caire. L'Égypte a également facilité des réunions de comités de réconciliation, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, dans un effort pour atténuer les tensions et régler des questions telles que les détentions à motivation politique et les interdictions de circuler. Le Secrétaire général appuie fermement les efforts de l'Égypte, est-il est essentiel qu'ils soient appuyés par la communauté internationale et par toutes les parties régionales.

La crise non résolue à Gaza a des effets néfastes sur tous les efforts visant à faire avancer le processus de paix et anéantit de manière inacceptable les efforts visant à préserver le tissu social à Gaza. La résolution 1860 (2009) a précisé les défis principaux qu'il faut relever si l'on veut voir émerger une stratégie différente et plus positive à Gaza. Je suis convaincu qu'il y existe maintenant une nouvelle occasion de commencer à infléchir la tendance.

On a assisté à une baisse importante et bienvenue de la violence au cours de la période considérée. Depuis le 11 mai, deux roquettes et sept mortiers ont été lancés en Israël depuis la bande de Gaza, blessant une personne. Six Palestiniens ont été tués et 10 ont été blessés au cours d'affrontements avec les Forces de défense israéliennes et du fait de frappes aériennes israéliennes. Parmi les tués se trouvaient quatre militants radicaux qui ont tenté d'attaquer un poste israélien, le 8 juin. Des efforts ont été mis en œuvre par les autorités de facto à Gaza pour imposer une cessation des tirs de roquettes.

De même, les efforts se poursuivent pour empêcher le réapprovisionnement en armes illicites de militants à Gaza, notamment ceux entrepris par l'Égypte, pour fermer les tunnels et confisquer les explosifs. Je félicite l'Égypte d'avoir entrepris ces importants efforts dont j'ai été informé au cours d'une

récente visite au Caire. La Mission israélienne a informé le Secréariat qu'Israël estime qu'au moins 330 mortiers, 37 roquettes, 40 armes antichars, 46 missiles antiaériens et 17 tonnes d'explosifs sont entrés dans la bande de Gaza depuis l'« Opération plomb durci » – des informations que le Secréariat n'est pas en mesure de vérifier de manière indépendante.

Les conditions de vie de la population civile demeurent très préoccupantes. Les denrées alimentaires et les médicaments pénètrent dans Gaza, et pour la première fois en neuf mois, une cargaison de 350 têtes de bétail est arrivée à Gaza le 19 juin. Cependant le volume global et la variété des produits restent très insuffisants pour permettre une activité économique et sociale normale. Environ 70 camions sont entrés chaque jour dans Gaza le mois dernier, soit 15 % de moins que la moyenne quotidienne du mois précédent, un chiffre qui est à comparer aux 392 camions qui y entraient quotidiennement en mai 2007 lorsque le système d'import-export fonctionnait. Juste avant l'« Opération plomb durci », le nombre de camions qui entraient chaque jour dans Gaza était de 18. La quantité de gaz domestique et de fuel industriel autorisée à pénétrer dans Gaza n'a couvert respectivement que 70 et 80 % des besoins mensuels.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré le 11 mai (voir S/PV.6123), il est tout à fait inacceptable qu'aucun matériau de reconstruction ne soit autorisé à pénétrer dans Gaza alors qu'une population civile tout entière a été prise au piège d'une zone de guerre et compte tenu de l'ampleur des dégâts causés par l'« Opération plomb durci ». Le Secrétaire général a présenté au Ministre de la défense Barak une proposition de l'ONU pour enclencher un relèvement rapide à Gaza en rouvrant les points de passage aux matériaux nécessaires pour achever le travail de construction de logements et d'installations sanitaires et scolaires mené par l'ONU et suspendu depuis juin 2007. L'ONU dispose des mécanismes permettant de garantir l'intégrité des programmes. Cette proposition a été élaborée en consultation étroite avec l'Autorité palestinienne et les entrepreneurs à Gaza, et le Premier Ministre Fayyad a confirmé aujourd'hui au Secrétaire général son plein appui. Des consultations intensives avec le Gouvernement israélien ont eu lieu et nous attendons la réponse d'Israël.

Le Gouvernement israélien a nommé un nouveau négociateur sur la question du caporal Gilad Shalit, dont la durée de la captivité a atteint trois ans hier et auquel le Comité international de la Croix-Rouge n'a

toujours pas eu accès. Le Hamas continue de dire qu'il est prêt à reprendre les négociations sur ce dossier en échange de la libération d'une partie des plus de 11 000 prisonniers détenus dans des prisons israéliennes. Les efforts égyptiens se poursuivent pour régler cette question cruciale.

Le 1<sup>er</sup> juin, j'ai rencontré le juge Richard Goldstone lorsqu'il est arrivé à Gaza, via Rafah, pour procéder à la première phase de sa mission d'établissement des faits, conformément au mandat que lui a confié le Conseil des droits de l'homme. La mission devrait retourner dans la bande de Gaza à la fin du mois. Malheureusement, le Gouvernement israélien n'a pas accepté de coopérer avec la mission.

Nous demeurons fermement convaincus des possibilités qu'offre l'activation des volets régionaux du processus de paix parallèlement à la relance du volet palestinien. L'envoyé des États-Unis, M. Mitchell, s'est rendu au Liban et en Syrie les 12 et 13 juin pour parler de la revitalisation des efforts de paix régionaux. La situation dans le Golan syrien occupé est demeurée calme durant la période à l'examen, bien que les activités israéliennes d'implantation de colonies se poursuivent.

Nous continuons d'appuyer l'Initiative de paix arabe, que nous considérons comme un cadre essentiel pour une paix globale, et nous accueillons avec satisfaction et encourageons la participation active des pays arabes aux efforts déployés actuellement pour créer les conditions d'une reprise des négociations. Nous continuons également d'appuyer l'organisation d'une conférence internationale à Moscou.

S'agissant maintenant du Liban, et dans la mesure où le Secrétaire général soumettra son dixième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) à la fin du mois, je voudrais mettre l'accent sur les faits les plus saillants survenus depuis le dernier exposé le 20 avril (voir S/PV.6107).

Le 7 juin, les élections législatives se sont déroulées dans le calme et sans incidents majeurs en matière de sécurité. Les missions d'observation internationales ont estimé que l'élection a été globalement libre et équitable. Le Secrétaire général a félicité le peuple libanais et tous les partis et institutions concernés du pays pour le déroulement pacifique des élections. Selon les résultats officiels publiés par le Ministère de l'intérieur, les candidats de la coalition du 14 mars ont obtenu 71 des 128 sièges au

Parlement, tandis que les candidats de la coalition du 8 mars ont emporté 57 sièges.

Un climat de dialogue et de coopération a, dans ce contexte, prévalu au Liban depuis l'élection. Le Gouvernement du Premier Ministre Siniora expédie les affaires courantes depuis la fin officielle de la législature, le 20 juin. L'élection du nouveau Président du Parlement aura lieu le 25 juin. Une fois cela fait, le Président Sleiman nommera un Premier Ministre désigné, qui tiendra des consultations officielles sur la formation d'un nouveau gouvernement. Le Secrétaire général a exprimé l'espoir que le processus de formation du nouveau Gouvernement se déroule le plus rapidement possible et dans un climat calme et sûr.

L'Ambassadeur du Liban en Syrie est arrivé à Damas pour prendre ses fonctions le 20 avril et son homologue syrien a remis ses lettres de créance au Président Sleiman le 29 mai. Les deux pays ont maintenant des ambassades pleinement opérationnelles chacun dans la capitale de l'autre.

Pendant la période qui s'est écoulée depuis le dernier exposé au Conseil, il y a eu un grand nombre d'arrestations, y compris de responsables militaires à la retraite ou en activité, pour espionnage présumé pour le compte d'Israël. Le 16 juin, un membre subalterne du Fatah a été assassiné dans le camp de réfugiés palestinien d'Aïn el-Hiloué à Saïda. Les auteurs de cet attentat n'ont toujours pas été identifiés. Malgré cet attentat, il convient de noter que la situation dans les camps de réfugiés est restée calme durant les élections.

Pour ce qui est de la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared, il reste encore beaucoup à faire. Récemment, des complications liées à la découverte d'objets archéologiques sur l'ancien site du camp pendant les travaux de déblaiement ont causé de nouveaux retards dans le calendrier de reconstruction.

Le 29 avril, les quatre généraux détenus depuis 2005 en rapport à l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri ont été libérés sur la recommandation du juge de la mise en état du Tribunal spécial pour le Liban.

La situation générale dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est demeurée calme dans l'ensemble au cours de la période à l'examen. La FINUL et les Forces armées libanaises ont continué de mener des opérations conjointes intensives pendant cette période. Les violations aériennes israéliennes ont continué de

manière quasi quotidienne pendant la période considérée.

Enfin, alors que nous préparons la réunion du Quatuor de vendredi, nous allons nous efforcer d'obtenir une ferme réaffirmation du cadre international de paix, tel qu'énoncé dans les résolutions du Conseil, les accords existants et l'Initiative de paix arabe. Je demande instamment aux Israéliens et aux Palestiniens d'évaluer minutieusement les occasions qui se présentent d'œuvrer dans l'intérêt légitime de leurs peuples. Les Israéliens ont la possibilité d'obtenir une paix durable et la reconnaissance au sein de frontières sûres et reconnues. Les Palestiniens ont, eux, la possibilité de voir la fin de l'occupation et la naissance d'un État palestinien. Les Gouvernements israélien et palestinien doivent tous deux être attachés

sans équivoque à la solution des deux États, obtenue pacifiquement par la négociation sur l'ensemble des questions clefs, s'employer à honorer leurs obligations au titre de la Feuille de route et à faire évoluer la dynamique à Gaza. La communauté internationale est plus que jamais déterminée à faire en sorte que les engagements pris soient contrôlés et tenus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 15 h 30.*